

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Compte rendu de la réunion de la Commission de Suivi de Site de la société APERAM

7 juin 2016 à 9h30 en sous-préfecture de Charolles

Étaient présents :

M. Philippe SAFFREY, Sous-préfet de Charolles

Mme Éliane PEPIN, adjointe au chef de bureau, SIDPC

Mme Aline TROUILLOT, SIDPC

M. Patrice CHEMIN, responsable UT 71, DREAL Bourgogne-Franche Comté

M. Florian LUCCI, chef subdivision Risques accidentels, DREAL Bourgogne-Franche Comté

M. Yves ANDRIEU, unité prévention des risques, DDT 71

M. Gilles BALLY, SDIS 71

M. Alain LAPALU, UFC Que Choisir 71

M. Fernand BOUILLER, adjoint au maire de Gueugnon, vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Gueugnon

M. Philippe LARUE, responsable hygiène sécurité environnement, APERAM

M. Alain FERREIRA, membre du CHSCT, APERAM

M. Sylvain RAMEAU, secrétaire du CHSCT, APERAM

M. Olivier MARX, directeur, APERAM

Compte rendu : Mme Catherine SAUT, ACERIB

1/ Ouverture de séance par M. le Président

Le Président ouvre la séance. Il présente l'ordre du jour et propose un tour de table.

2/ Présentation du rapport d'activité par l'exploitant

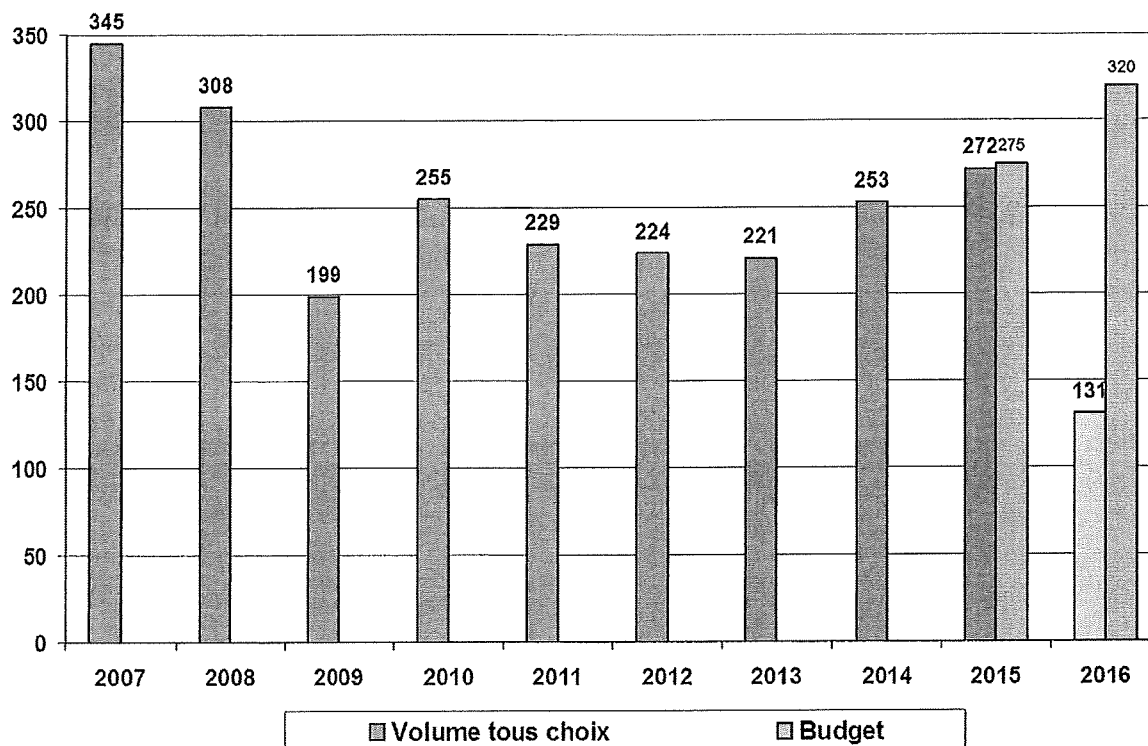
MM. LARUE et MARX présentent ce point.

2.1/ Évolution de l'activité du site et modifications éventuelles

En 2015, 272 000 tonnes ont été réalisées pour un budget de 275 000 tonnes. 2016 connaît à ce jour un rythme encore plus soutenu qu'en 2015, avec un budget de 320 000 tonnes.

En interne, le plan d'actions pour améliorer la compétitivité du site se poursuit, de même que le plan d'embauches et les investissements (période 2016-2017).

Volume tous choix - résultats à fin mai 2016



2.2/ Modifications apportées au site et nouveau projet

Modifications organisationnelles

Depuis le 1^{er} février 2016, M. Olivier Marx remplace M. Pedro Bardy à la direction du site.

Modifications techniques

Les anciens bacs 1 et 2 de la ligne de Recuit Décapage RD 10 ont été remplacés par un nouveau bac 2 permettant une augmentation de la vitesse de la ligne à 75 mètres par minute. Les travaux de protection contre l'incendie se sont poursuivis, avec la duplication de moyens identiques à ceux installés sur la ligne RD79.

La modernisation de la ligne de Recuit Brillant RD08 est prévue pour la période 2016-2017. Le projet a été porté à connaissance de Monsieur le Préfet par un courrier du 31 mars 2016.

2.3/ Bilan des actions pour la prévention des risques technologiques

Les actions visant à renforcer les moyens de prévention du risque incendie se sont poursuivies. Par ailleurs, les protocoles de sécurité de livraison des matières dangereuses ont été révisés en liaison avec les membres du CHSCT et avec l'aide d'un conseiller spécialisé.

Une visite conjointe de la DREAL et de la gendarmerie a eu lieu en juillet 2015 en vue de vérifier la sûreté du site vis-à-vis de la malveillance (voir point 3).

Concernant la directive européenne Seveso III, les résultats de l'étude sur les modifications apportées à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ont été rendus fin avril 2016. Ils confirment le statut Seveso Seuil Haut du site.

2.4/ Bilan du système de gestion de la sécurité (SGS)

2.4.1/ Politique de prévention des accidents majeurs

La politique de prévention des accidents majeurs a été révisée le 5 avril 2016 puis diffusée à l'ensemble du personnel. Elle sera présentée fin juin au prochain Comité Entreprises Extérieures, qui réunit les représentants des principales entreprises intervenant sur le site. Le cahier des charges des commandes comporte des exigences particulières auxquelles les entreprises doivent se conformer.

2.4.2/ Identification et évaluation des risques d'accident majeur

La révision quinquennale de l'étude de dangers du site est terminée (novembre 2015). Elle est en cours d'instruction par la DREAL. Suite à l'incident d'août 2014, la modélisation du scénario de dispersion d'une nappe d'acide chlorhydrique a été prise en compte : aucun effet ne sortirait du site.

2.4.3/ Organisation, formation, communication

Les différentes formations ont été maintenues, avec notamment l'accueil des intervenants des entreprises extérieures et celui des intérimaires, ainsi que la formation des référents "incendie" à la conduite à tenir en cas d'urgence en cas de déclenchement du Plan d'Opérations Interne. Cet effort de formation s'est élevé à 6 770 heures en 2015 (soit le double de 2014).

En 2016 a été lancé le renouvellement systématique des accueils des personnels des entreprises extérieures (dont la fréquence est tous les 2 ans), ainsi qu'un accueil Sécurité pour les visiteurs.

La réunion Sécurité avec les responsables des entreprises extérieures intervenant de manière régulière s'est tenue, ainsi que la journée annuelle "Santé sécurité", qui s'adresse au grand public, en partenariat avec la ville de Gueugnon.

2.4.4/ Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation

Bilan du fonctionnement de la distribution d'acide fluorhydrique (HF)

Après presque 12 ans de fonctionnement (démarrage du stockage centralisé en septembre 2004), 138 dépotages ont été réalisés - soit une consommation de 2 405 m³ d'acide fluorhydrique - dont 19 entre juillet 2015 et juin 2016. Pour information, un groupe de travail spécifique a été créé il y a 2 ans au niveau du groupe APERAM, qui travaille sur l'établissement d'un standard de sécurité concernant l'acide fluorhydrique.

Le taux de disponibilité de l'installation est toujours proche de 100% : aucune rupture d'alimentation pour les outils utilisateurs ne s'est produite.

Le site s'approvisionne toujours auprès d'un seul fournisseur et utilise un seul transporteur (2 chauffeurs) : cette constance est un gage supplémentaire de sécurité lors des dépotages.

Aucun incident ayant un impact extérieur ne s'est produit, de même aucun incident n'est survenu lors d'un dépotage.

L'arrêt annuel pour entretien a été effectué en juillet 2015. Les opérations de maintenance ont concerné les tuyauteries de transfert, les bacs tampons des lignes RD79 et RD10, le local de dépotage, le local de lavage des vapeurs acides, le local de stockage ainsi que les éléments de sécurité pour les personnes.

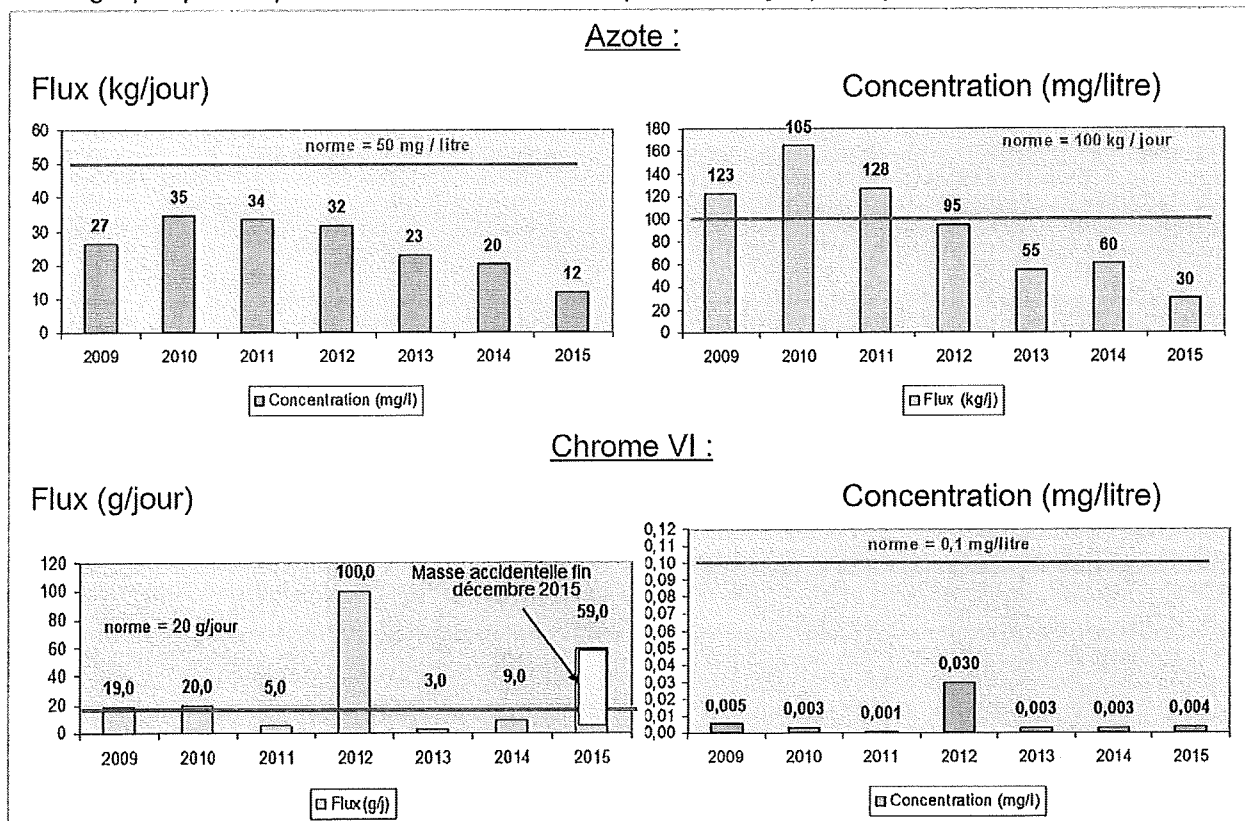
En 2016 sera testé le contrôle des canalisations par drone. La ligne est contrôlée, mais aussi les supports.

Bilan des rejets en milieu naturel

Le site avait été mis en demeure quelques années auparavant de respecter ses autorisations de rejets azotés. Aujourd'hui, il sous-traite la gestion de ses installations de traitement rejets comportant de l'azote à un prestataire. Ce point est désormais maîtrisé.

Un autre composant, le Chrome VI, fait l'objet d'une autorisation de rejet qui se décline en concentration (quantité par litre de rejet) et en flux (quantité par jour). Entre le 25 et le 31 décembre 2015, la quantité autorisée dans le flux a été dépassée. L'analyse de l'incident a été réalisée et des actions sont en cours pour collecter ce rejet, y compris en mode dégradé, afin qu'aucun effluent, y compris d'origine accidentelle, ne soit rejeté sans traitement préalable. Cette solution est en cours d'étude avec l'aide d'un prestataire.

Les graphiques représentent les valeurs au point de rejet principal du site :



Suites données à l'incident de fin décembre 2015

Du bain de décapage sulfate contenant plusieurs grammes par litre de Chrome VI, stocké dans les rétentions sous les bacs de la ligne RD10, est parvenu (par débordement ou infiltration, à confirmer) jusqu'au rejet 2, polluant toute la ligne d'écoulement.

Bien que le flux du rejet 2 ait été dévié vers le rejet 1, il a été impossible de stopper le flux provenant de la ligne RD10, de "pousser" les zones polluées des égouts et des bassins du rejet 3. Une rotation de camion de la société SRA Savac n'a pas suffi à maintenir le débit au rejet 4 à zéro. L'épisode de pollution s'est poursuivi durant près de 2 semaines.

Les solutions et actions retenues sont :

- Limiter les possibilités de pollution par la ligne RD10 (améliorer l'étanchéité des rétentions ou ne plus les utiliser...);
- Dévier le flux d'eau du four de la ligne RD10 pour ne plus pousser une pollution éventuelle ;
- Prévoir un fonctionnement de replis en cas de pollution des rejets 2, 3 et 4 : rouvrir le rejet 1 et remonter le rejet 4 via le BDA à la station de traitement ;
- Améliorer la détectabilité de la présence du Chrome VI au niveau du rejet 4 (HSE) hygiène sécurité environnement ?.

2.4.5/ Gestion des situations d'urgence

Suite aux départs en retraite, le renouvellement des effectifs se poursuit. Les pompiers du site ont échangé avec les centres de secours locaux de Gueugnon et Toulon sur Arroux. Des exercices internes sont effectués afin de tester les situations d'urgence.

Par ailleurs, l'amélioration des moyens de lutte contre tout type d'événement accidentel est recherchée : une solution est actuellement en cours de test. Il s'agit d'un émulseur permettant de rabattre une émission de vapeurs acides.

2.4.6/ Gestion du retour d'expérience

Suite à un incident de dépassement de la teneur autorisée de légionnelles dans l'une des tour aéroréfrigérante, un plan d'actions spécifique a été adopté. Pour information cet incident n'a pas entraîné de cas de légionellose dans le voisinage. Le dernier dépassement datait de 2006.

Un plan d'actions concernant les autres rejets est également mis en œuvre.

Suite à la demande de la DREAL, le SGS a été audité par un auditeur externe en juin 2016. Le SGS s'est basé sur les référentiels de l'arrêté ministériel du 26 mai 2014. Un plan d'actions sera adopté suite aux conclusions de cet audit.

2.4.7/ Inspections du site, sécurité

Le site est audité chaque année par un organisme externe indépendant au titre de la norme ISO 14001 et du référentiel OHSAS 18001. Il est également audité par ses assureurs sur la mise en œuvre de son plan d'action Sûreté Industrielle (prochain audit : septembre 2016) et par certains clients (qui veulent s'assurer de la continuité de l'approvisionnement).

Le site est inspecté par la DREAL au titre de l'inspection des installations classées.

Les démarches et actions visant à renforcer la culture sécurité sur le site se poursuivent.

2.5/ Bilan des incidents et accidents

Aucun accident ni incident avec un impact significatif sur l'environnement extérieur ne s'est produit sur le site. Un incident lié à un dépassement de la quantité de légionelles autorisées au rejet s'est produit le 3 décembre 2015 (voir point précédent).

Depuis début 2016, 122 incidents internes ont été recensés, plus que l'année précédente à la même époque. Ceci montre l'efficacité du système.

Les incidents sont classés selon une échelle de gravité allant de 1 (faible) à 3 (nécessite une analyse par arbre des causes) :

- Gravité 1 : 64 événements, concernant entre autres la manutention, des dommages matériels, une fuite localisée, un problème base four Recuit Brillant, ...
- Gravité 2 : 25 événements concernant entre autres un détecteur en alarme, un incident de process, un incident de manutention, un appel station de traitement des effluents, ...
- Gravité 3 : 14 événements concernant entre autres des incidents de manutention ou de chute de pièces.

Aucun incident impliquant l'emploi de l'acide fluorhydrique ne s'est produit.

Pour information, chaque événement, quel que soit son niveau de gravité, fait l'objet d'une analyse et est signalé au siège. Le site bénéficie ainsi de l'ensemble des retours d'expérience sur les incidents survenus dans les différents sites du groupe, et s'adapte en conséquence si besoin.

2.6/ Programme d'objectifs de réduction des risques

Les principales actions du programme de réduction des risques sont les suivantes, pour un montant global de l'ordre de 464 000 € :

- Évolution du système de contrôle d'accès du site (tranche 1) : 132 000 €
- Désenfumage du bâtiment de la RD10 : 200 000 €
- amélioration de sureté : de l'ordre de 30 000 €
- Projet "rejets" (en cours de chiffrage) : de l'ordre de 100 000 €

Par ailleurs, un risque de transmission d'un bac de décapage utilisant de l'acide fluorhydrique à un bac tampon situé dans le prolongement de la ligne avait été identifié comme risque "incendie". La solution consisterait en un déplacement ou un compartimentage complet, avec protection anti-feu, actuellement à l'étude.

Discussions

Les échanges ont lieu concernant des questions liés à la sureté qui pour des raisons de sensibilité ne sont pas repris dans le présent compte rendu.

3/ Présentation des inspections réalisées par la DREAL et des actions engagées depuis le dernier CLIC

M. CHEMIN présente ce point. Il rappelle que l'établissement est inspecté au titre des risques et des rejets. Il fait partie des établissements à inspecter en priorité. 2 inspections ont été réalisées en 2015.

3.1/ Visite d'inspection du 16/07/2015

Celle-ci avait pour thèmes principaux les suites données aux constats réalisés lors de la visite d'inspection du 25 novembre 2014, l'examen des incidents et accidents, ainsi que du système de gestion de la sécurité, l'examen des mesures de prévention / protection mises en œuvre sur la ligne RD 79.

Suites données aux constats réalisés lors de la visite d'inspection du 25 novembre 2014

La situation des équipements sous pression a intégralement été régularisée au 31 août 2015.

L'organisation de la gestion des équipements sous pression (ESP), (fréquence des réunions de suivi, participants, définition du pilote de l'organisation, gestion des dépassements, ...) restait à formaliser. .

Visite d'inspection en 2013

Les suites concernant l'organisation et la démarche en matière de modernisation des installations industrielles (Plan de Modernisation des Installations Industrielles) étaient attendues : si l'organisation est désormais tracée pour la maintenance, elle ne l'est toujours pas pour les visites de contrôle d'exploitation. Par ailleurs, le plan de maintenance n'est pas versionné et plusieurs équipements ne sont pas intégrés à la Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO). La gestion des échéances des visites de contrôle d'exploitation n'est pas formalisée.

D'une manière générale, il est nécessaire de pouvoir disposer de documents qui tracent les actions effectuées afin de s'assurer de la conformité vis-à-vis de la réglementation.

Suites de l'incendie sur la ligne RD79

Suite à la demande de la DREAL, l'exploitant a transmis un bilan exhaustif de la mise en œuvre des prescriptions de l'arrêté préfectoral complémentaire du 8 août 2013 en justifiant les écarts, notamment ceux de volume d'émulseur. Les actions identifiées sont en cours de réalisation et s'échelonnent sur 2 ans.

Suites données au rejet d'acide chlorhydrique du 10 août 2014

L'étude justifiant de l'implantation des détecteurs reste à transmettre. L'absence de cellule spécifique de détection pour l'acide sulfurique doit être justifiée. Le seuil d'alarme est fixé à 5 ppm¹ pour tous les gaz sans que cela ne soit justifié. L'exploitant précise que cette valeur sera prochainement abaissée à 3 ppm. Ce changement de seuil n'est pas identifié comme une gestion de modification au sens du système de gestion de la sécurité. Il n'est pas tracé.

Examen du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)

L'examen du SGS a plus particulièrement porté sur son contrôle, sur les audits et sur les revues de direction (chapitre 7). Le manuel MRI (moyens de maîtrise des risques instrumenté) consulté date du 06/01/2014. Il en ressort les observations suivantes :

Aucun planning d'audit n'a pu être présenté.

Les audits réalisés portent sur les référentiels ISO TS, ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001. En revanche, le SGS n'est pas identifié comme référentiel et n'est pas pleinement audité.

Plusieurs "audits terrains" sont réalisés chaque année. Cependant le référentiel audité n'est pas explicité.

Il n'existe pas de planification des procédures à auditer sur l'ensemble du SGS.

La revue de direction 2014 consultée ne statue pas sur le bon fonctionnement du SGS, ne fixe pas d'objectifs précis pour l'année à venir, ne tire pas pleinement de conclusions sur les audits réalisés et/ou sur les incidents/accidents recensés.

¹ PPM particules par million

Ligne RD79 : mesures de prévention et de protection ((articles 7 et 9 de l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2007)

Certaines portes étaient ouvertes dans le mur coupe-feu entre la ligne principale et un local annexe et une porte coupe-feu sans signalétique adaptée ni "groom" était ouverte.

La fréquence des essais des installations de défense contre l'incendie était non documentée.

La capacité d'émulseur était différente de la quantité prescrite : la réduction du volume par optimisation n'était pas justifiée.

L'absence de colonne sèche n'était pas justifiée.

La supervision au niveau de la salle de contrôle ne permet pas de visualiser l'ensemble de la chaîne.

Le bilan exhaustif de mise en œuvre des prescriptions reste à transmettre.

3.2/ Visite d'inspection du 20/10/2015

Celle-ci avait pour thèmes principaux les actions de réduction des substances toxiques dans l'eau (RSDE), les rejets atmosphériques, les nuisances sonores et la malveillance.

Actions de réduction des substances toxiques dans l'eau

Pour rappel, la commission européenne fixe des taux de concentration dans les rejets pour certaines substances dangereuses, taux au-delà desquels des actions de réduction doivent être mises en place.

Une surveillance pérenne est assurée sur les 3 émissaires. Le niveau de rejets justifie un programme d'actions de réduction des émissions en nickel (rejet 4) et en zinc (rejet 7). Celui-ci n'a pas été remis. APERAM s'est engagé à transmettre son programme avant le 1^{er} février 2016 (pas fait à ce jour). Des actions ont été engagées depuis : mise en place d'un filtre presse et d'une pompe à boue.

M. MARX précise que les normes de rejet de nickel et de zinc sont aujourd'hui respectées et que le programme d'actions vise uniquement à réduire au maximum ces rejets.

Rejets atmosphériques

Il a été constaté que la vitesse d'éjection était insuffisante sur l'un des rejets (APTF 28).

Par ailleurs, les émissions diffuses n'étaient pas estimées.

M. MARX répond qu'une étude a été réalisée par un prestataire spécialisé, et transmise dernièrement à la DREAL.

Niveaux sonores

Un point sous influence des tours aéroréfrigérantes était non conforme. Aucune plainte n'a cependant été enregistrée. De jour comme de nuit, le niveau sonore se porte à 67 dB (a).

Malveillance

Cette inspection fait suite à l'instruction gouvernementale du 30 juillet 2015, relative au renforcement de la sécurité des sites SEVESO contre les actes de malveillance. Tous les sites SEVESO devaient être inspectés sur ce thème pour fin 2015. Le site a été inspecté le 20 novembre. Les éléments présentés lors de l'inspection permettent d'estimer que le site présente un bon niveau global de sûreté vis à vis de la malveillance.

Pour information, les modalités de publication de documents sur internet sont en cours de révision. En équilibre avec le droit à l'information sur l'environnement applicable au regard de la convention d'Aarhus, pour raison de sécurité, les comptes rendus d'inspections et les suites données ne devraient prochainement plus être accessibles sur internet. Il en est de même pour les informations ayant trait aux documents préparatoire des PPRT. La DREAL s'attache actuellement à ce travail.

Mme SAUT précise à ce propos que le site internet de l'ACERIB, sur lequel étaient disponibles les documents des PPRT, les comptes rendus de CLIC et de POA pour la Bourgogne, renvoie désormais les personnes intéressées vers la préfecture concernée.

3.3/ Faits marquants et à venir

L'étude des dangers, remise à la DREAL le 14 mars 2016, est en cours d'examen : celle-ci n'est pas recevable en l'état.

Comme dit précédemment l'étude technico-économique sur les réductions possibles de rejets de zinc et de nickel est attendue.

Le site est désormais classé et déclaré Seveso Seuil Haut au titre de la directive Seveso III (rubriques 4000). Pour information, certaines substances doivent être prises en compte au regard de l'aléa thermique et de surpression.

Le dépôt de chutes de métaux a été provisoirement aménagé afin de faire face à la période de grève du fret ferroviaire. Un arrêté complémentaire encadrant la possibilité de recevoir des chutes de métaux avait été publié, mais aucune matière n'a été reçue, de sorte que l'arrêté n'a jusqu'alors pas été mise en œuvre.

Discussions

Niveau sonore

M. BOUILLER, en réponse à une question de M. SAFFREY, indique que plusieurs riverains font état de bruits sourds récurrents, survenant de manière irrégulière. M. MARX répond qu'une campagne de mesures est programmée en juillet à ce propos. Ces bruits pourraient être liés au système d'extraction d'air du four de la ligne RD79.

Projet de parking

M. BOUILLER demande si la nouvelle étude de danger (qui est en cours d'instruction) aura une incidence sur le projet de la ville de racheter une partie du terrain d'APERAM en vue d'aménager un parking. M. CHEMIN répond que le PPRT ne s'applique que hors de la parcelle de l'exploitant, les niveaux d'aléa dans ce périmètre ne sont pas calculés. Si une partie de la parcelle de l'exploitant devait passer dans le domaine public, le PPRT devra être révisé (au regard de la loi NOTRE, révision simplifiée). M. SAFFREY remarque qu'aucune demande de révision ne lui a été transmise à ce jour. Celle-ci doit être formulée par l'exploitant.

Comptes rendus des réunions

M. LAPALU indique que l'UFC ne reçoit pas les comptes rendus de réunion. Le nécessaire sera fait par la préfecture à l'avenir.

PPI

M. SAFFREY rappelle que le dernier exercice s'est tenu en décembre 2014. La périodicité étant triennale, le prochain devrait être organisé fin 2017 ou début 2018. La population devra y être associée, afin de renforcer sa culture du risque. M. MARX indique que lors de l'incident sur la ligne RD 79, des personnes s'étaient groupées le long du grillage par curiosité, alors que la consigne est de s'enfermer. M. SAFFREY

rappelle que la sirène était peu audible sur certaines parties du périmètre. M. MARX précise que ses performances ont été augmentées. M. BOUILLER confirme bien l'entendre. Pour information, la sirène est déclenchée par l'exploitant chaque 1^{er} mercredi du mois. M. SAFFREY enjoint la mairie de Gueugnon à refaire une information sur ce point aux habitants et à tester l'audibilité de la sirène à l'aide d'observateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAFFREY remercie les participants et clôt la séance.

LE SOUS PREFET



Philippe SAFFREY